Image not found or type unknown

Modification pension alimentaire

Par **rico73**, le **08/05/2016** à **17:41**

Bonjour,
je paye depuis 12 ans une pension alimentaire de 240E fixé par jugement. A l'époque, mon ex conjointe avait 2 enfants (dont mon fils). Je vivais avec une femme sans enfants. Deux ans plus tard nous avions 1 puis 2 enfants. Je n'ai pas fait reviser la pension, malgré des difficultés pour la payer vu nos nouveaux frais. Aujourd'hui, mon ex se plaint que je n'ai pas revu le montant avec l'indexation depuis 10 ans!!! alors qu'il me semble que je lui faisais déjà un beau "cadeau" du fait de pas l'avoir revu à la baisse (compte tenu de nos changements de situations à tous les deux, mon ex n'a plus qu'un enfant à charge).
Suis-je en tort? Est ce qu'elle peut me demandé des "arriérés" (sachant que j'ai du mal à payer les 240E)? Est ce que le fait de ne pas avoir demandé une révision à la baisse ne correspond pas à une généreuse indexation?
Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **09/05/2016** à **11:21**

Bonjour,
de toutes façons, la révision passe par le juge ! Ni vous ni elle ne pouvez la décider. Si le juge est de votre avis, ok.. Mais si il considère que la PA doit être révisée en faveur de la maman... Aïe !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés